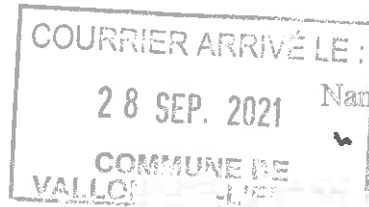


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANTES

6, Allée de l'Île Gloriette
CS 24111

44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02/55/10/10/02
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15



Nantes, le 27/09/2021

E21000138 / 44

Monsieur le Maire
Vallons-de-l'Erdre
18 avenue Charles-Henri de Cossé
Saint-Mars-la-Jaille
44540 VALLONS-DE-L'ERDRE

Dossier n° : E21000138 / 44
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Maumusson.

Monsieur le Maire,


J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, demeurant 4 rue Félibien, NANTES (44000) (tel portable : 06 65 61 90 80) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Hélène MARTINEAU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 22 septembre 2021, le maire de la commune de Vallons-de-l'Erdre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Maumusson.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;
- le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;
- le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, demeurant 4 rue Félibien à Nantes (44000) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur devra s'engager à respecter les consignes sanitaires qui seront définies par l'autorité organisatrice en lien avec la situation sanitaire.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Vallons-de-l'Erdre et à Monsieur Dominique LESORT.

Fait à Nantes, le 23 septembre 2021.

Par délégation, pour le président,
La première vice-présidente,



Nathalie TIGER-WINTERHALTER